

**ATELIER / PARCOURS TECHNIQUE**

## La nature en ville, ou comment profiter de ses bienfaits ?

➤ **Écologie dans la ville : sensibilité et attentes des Français**

*Magalie GÉRARD, Directrice de clientèle, Département Opinion, Harris Interactive (Paris, 75)*

Aménager les territoires, c'est aussi construire un contexte de vie optimisé et correspondant aux attentes des habitants et des citoyens. A cet égard, les collectivités locales ont un véritable rôle à jouer au regard de leur proximité avec les citoyens - proximité qui fait défaut à nombre d'institutions. Les enquêtes montrent, par ailleurs, qu'un environnement pédagogique qui replace le collectif au cœur de ses préoccupations est favorablement perçu.

En parallèle, les pratiques des Français eux-mêmes ont significativement évolué depuis une dizaine d'années, attestant d'une volonté de se mobiliser pour l'environnement. Qui plus est, l'on observe une montée en puissance de la prise en compte du lien santé/environnement.

- **La place de l'environnement dans l'opinion publique**

En dépit d'une conjoncture économique et sociale tendue, l'environnement figure en bonne place parmi les préoccupations des Français. Toutefois, une certaine distance s'est accentuée à mesure que certains enjeux ont été repris par les pouvoirs publics sans aboutir à des avancées concrètes (Grenelle de l'environnement, COP 21). Ainsi, si les Français faisaient partie des citoyens européens les plus intéressés et les plus au courant de la COP 21 et s'ils étaient majoritairement convaincus de son utilité en termes de communication sur le réchauffement climatique, seuls 44 % pensaient que cet événement permettrait de véritablement changer les choses. Dans ce contexte, les Français comptent essentiellement sur eux-mêmes, sur les collectivités locales et sur les associations.

- **L'évolution des pratiques**

Les comportements des Français ont significativement évolué en dix ans, tant en termes de tri des déchets (affirmer qu'on ne trie pas ses déchets n'est plus politiquement correct, par exemple), qu'en termes de réduction des emballages et de lutte contre le gaspillage de l'eau et de l'énergie. Il apparaît que l'environnement immédiat (enfants, amis, commune de résidence) est primordial dans l'instauration de pratiques vertueuses, et bien plus efficace que les injonctions médiatiques.

Ainsi, à l'échelle d'un quartier ou d'un regroupement de quartiers, les initiatives qui misent sur la valorisation du lien social et du bénéfice économique et/ou social (le troc, l'économie circulaire ou les journées sans voiture, par exemple) sont de plus en plus appréciées par les habitants, qui se sentent du même coup de plus en plus responsables collectivement.

Toutefois, certaines franges de population sont plus éloignées de ces enjeux, à commencer par les plus jeunes (qui sont sensibilisés mais peu investis) ou les plus contraints économiquement.

- **La montée du lien santé/environnement**

Le regard des Français sur les enjeux environnementaux s'est considérablement élargi. En témoigne l'attention croissante portée à la qualité de l'alimentation, de l'eau potable et de l'air - bien au-delà des questions de pollution et de gestion des déchets. En quatre ans, par exemple, la part des Français qui déclarent se sentir responsables en évitant de rejeter des produits médicamenteux ou agricoles dans l'eau a progressé de 20 points.

Le niveau d'acceptabilité des citoyens tend lui aussi à être plus élevé que le passé, concernant le développement des modes de déplacements doux, la non-utilisation de pesticides dans les espaces verts ou la diminution de l'éclairage public par exemple. Ces initiatives font de moins en moins polémique.

Interrogés sur ce qu'ils attendent de la ville de demain, les jeunes envisagent d'abord la ville intelligente comme une ville moderne et écologique - c'est-à-dire une ville durable.

Plusieurs points de vigilance demeurent : la nécessaire lisibilité d'un projet, la méfiance vis-à-vis des entreprises, le sentiment de retard vis-à-vis des voisins européens et le sentiment que l'Etat ne joue pas suffisamment son rôle (même si les acteurs perçus comme les plus mobilisés sont les collectivités locales). 54 % des Français souhaitent que le développement durable soit davantage pris en compte dans les décisions et les projets des municipalités et 73 % estiment possible de concilier environnement et maîtrise des dépenses publiques. Les attentes sont donc fortes, en la matière, de même que la confiance dans les territoires.

***Il n'est pas étonnant de constater que les Français considèrent que l'échelon territorial est le plus pertinent et le plus efficace : c'est la réalité.***

***Observe-t-on des variations en fonction des générations, concernant le zéro pesticide ou la baisse de l'éclairage public notamment ?***

Le lien entre éclairage et sécurité reste fort dans les esprits. Cela étant, les mesures prises avant et après la COP 21 montrent que les habitants prennent de plus en plus conscience que la réduction de l'éclairage public constitue une mesure efficace d'économie d'énergie. Cela témoigne d'une évolution des mentalités.

Concernant le moindre recours aux pesticides, 93 % des Français se déclarent prêts à accepter que les espaces verts aient une apparence plus sauvage.

Quoi qu'il en soit, la fracture générationnelle est une réalité, de même que la fracture territoriale (milieu urbain/rural).

***Quid des limites du déclaratif ? Les citoyens ont une forte propension à dire (sous la pression de la norme sociale), mais quand il s'agit d'agir, ils sont nettement moins nombreux.***

Si 83 % des Français déclarent trier leurs déchets, force est de constater qu'ils ne sont pas 83 % à le faire. Mais il y a encore dix ans, ils n'étaient que 62 % à le déclarer. Trois types d'action favorisent l'évolution vers des comportements vertueux : la sensibilisation, l'éducation (qui permet la prise de conscience) et la mobilisation (qui entraîne le passage à l'acte). Les communes qui ont réussi à véritablement modifier les comportements sont d'ailleurs celles qui ont désigné des foyers témoins (ou foyers tests).

**Atelier / Parcours Technique**

La nature en ville, ou comment profiter de ses bienfaits ?

***L'écart entre les intentions déclarées et les pratiques avérées, même s'il tend à s'atténuer, n'est pas étonnant. En effet, quand on interroge des personnes, on s'adresse à leur cerveau. Or c'est le corps qui gouverne les pratiques - et rompre les habitudes du corps et la mémoire du geste est très difficile.***

D'où l'importance de toujours relier la question environnementale à la question économique et sociale, qui conditionne largement les comportements.

➤ **Développement d'une politique de récréation et de restauration de zones humides en zone urbaine**

*Rémy GENTNER, Chargé des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau et des zones humides, Eurométropole de Strasbourg (67)*

Avant de démarrer un projet, il est indispensable d'identifier les obstacles potentiels (freins économiques, mais aussi environnementaux et freins sociaux).

Strasbourg est traversé par de très nombreux cours d'eau, mais se caractérise aussi par des nappes phréatiques de faible profondeur. En outre, la majorité de ces cours d'eau et zones humides a été fortement dégradée au fil des ans, tant physiquement que chimiquement. Or les milieux humides sont primordiaux pour sauvegarder la biodiversité du territoire. D'où le projet de récréation et de restauration de zones humides en zone urbaine conduit par l'Eurométropole de Strasbourg.

Ce projet s'inscrit dans une politique plus globale dite de trame verte et bleue, visant à interconnecter les noyaux de biodiversité entre eux et de favoriser le retour de la nature en ville. Le cadre d'intervention est celui de la directive cadre européenne sur l'eau, qui fixe un objectif de retour au bon état général des masses d'eau à horizon 2015, avec une possibilité de report de deux fois six ans.

Trois facteurs clés d'amélioration de la qualité globale des cours d'eau, lacs et eaux souterraines ont été identifiés :

- l'amélioration de la qualité chimique des cours d'eau et des zones humides (maîtrise des intrants agricoles, diminution des rejets urbains, etc.) ;
- l'amélioration de la qualité physique des cours d'eau et des zones humides (restauration des berges, réduction des opérations de curage, etc.) ;
- le rétablissement de la franchissabilité piscicole (réduction des sédiments, aménagement de passes à poissons, etc.).

Trois projets ont été conduits dans cette optique : deux restaurations de cours d'eau (la Souffel et le Muehlbach) et la restauration du corridor écologique de l'Ostwaldergraben.

Outre les difficultés à obtenir les différentes autorisations et/ou les contraintes de temps, selon les projets, les principales difficultés ont consisté à faire identifier les bons facteurs d'acceptabilité. En l'occurrence, il s'est agi de démontrer aux agriculteurs que le risque d'inondation serait limité et que le projet n'entraînerait aucune perte de surface déclarée à la PAC, et aux riverains que le cheminement envisagé à proximité des habitations servirait uniquement à filtrer les eaux pluviales et non aux piétons, donc ne favoriserait pas le risque de cambriolage ou de dérangement. Au final, ces trois projets sont une réussite tant sur le plan hydraulique que sur le plan écologique.

***Combien de temps faut-il prévoir entre la réflexion et l'achèvement des travaux, pour monter un projet ? En zone humide, la lenteur de traitement des dossiers est une réalité.***

Tout dépend des projets. Une fois réglés les problèmes fonciers et après obtention de l'accord des agriculteurs, il faut laisser suffisamment de temps au maître d'œuvre pour monter son projet. Le cas échéant, il faut aussi prévoir le temps de l'enquête publique - procédure d'au minimum six mois - et le passage devant le Coderst (conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques). Pour perdre le moins de temps possible, il peut être envisagé de lancer le marché des travaux en parallèle, afin d'être en mesure de l'attribuer juste après le passage devant le Coderst. Cette prise de risque est nécessaire, quitte à devoir repousser ou relancer le marché. Finalement, il faut surtout rester très motivé et ne pas se décourager !

***En milieu urbain, avez-vous déjà effectué un travail sur l'appropriation par les riverains ?***

Concernant la restauration de la Souffel à Reichstett, il n'y a pas eu de véritable consultation de la population, un panneau d'information a été installé. Pour l'Ostwaldergraben, nous avons organisé des réunions publiques. L'important est de se montrer convaincant quant aux bénéfices attendus pour les riverains, mais aussi de proposer des arguments autres que simplement environnementaux.

***Quel aspect pèse le plus pour le public (élus et grand public) ?***

Dans les projets que j'ai présentés, les élus et les agriculteurs ont été sensibles à la facilitation de la gestion de crise (en cas de montée des eaux, par exemple).

***Ne peut-on pas imaginer qu'un cours d'eau soit géré par la collectivité, dans la mesure où il s'agit d'un bien commun, donc d'intervenir sur le foncier sur lequel se trouve le cours d'eau en faisant fi des propriétaires privés ?***

Si. Certains syndicats le font déjà. Mais il faut prévoir les dépenses en conséquence, pour la gestion des digues de protection contre les inondations notamment.

***Les mares créées dans les écoles sont parfois complètement abandonnées au fil du temps. Comment les faire vivre ? Le volet pédagogique de ces initiatives est très intéressant.***

L'animation de ce type d'initiatives est essentielle. Ce type de projet doit être élargi dès le départ au-delà de l'établissement scolaire ou d'une association unique. Il est primordial que les acteurs soient motivés, éclairés et sensibles.

## ➤ Le syndicat et le plan d'eau redevenu rivière

*Claude LAUER, Directeur du Syndicat mixte du contrat de rivière Woigot (Briey, 54)*

Le syndicat est le premier à avoir été créé en Meurthe-et-Moselle, en 1987. Son objectif était de proposer un cadre de vie de qualité aux populations, dans un bassin minier où les cours d'eau naturels n'existaient plus. En outre, le plan d'eau construit en barrage sur un cours d'eau sur l'emplacement d'une ancienne prairie et inauguré en 1972 s'est progressivement envasé, le comblement lié aux sédiments entraînant des dysfonctionnements hydrauliques et physiques et entravant sa bonne gestion. Aussi a-t-il été décidé, dès 2006, de procéder à un diagnostic à la fois paysager, socioculturel et touristique (2 000 personnes fréquentant le plan d'eau tous les week-ends) en vue d'élaborer un projet d'amélioration du fonctionnement hydro-écologique global du site - dans le respect du cadre réglementaire et la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau.

Sur les cinq scénarii proposés par le syndicat à la municipalité, deux se sont avérés respectivement difficilement acceptable socialement (suppression du plan d'eau) et difficilement envisageable économiquement (curage, vidange et remise en eau à l'identique - sans résolution des problèmes liés aux sédiments). Un autre scénario consistait à recréer un cours d'eau, sur l'une des rives actuelles. Mais le tracé rectiligne du lit présentait peu d'intérêt écologique. Finalement, c'est la combinaison des scénarii 4 et 5 qui a été mise en œuvre (nouveau tracé du cours d'eau, suppression partielle du plan d'eau et création d'un « amphithéâtre de verdure » et de zones humides à l'aval), dans le cadre d'un projet à la fois multi-partenarial, techniquement complexe et interdisciplinaire. Les travaux se sont déroulés entre 2012 et 2014.

La constitution d'un groupement pluridisciplinaire pour la maîtrise d'œuvre, avec trois compétences imposées dans le cahier des charges : architecte/paysagiste/urbaniste ; hydraulicien ; écologue), s'est avéré être un point clé de la réussite du projet.

Par ailleurs, des panneaux pédagogiques ont été apposés sur le site dès 2012, actualisés à chaque étape du projet. Une brochure d'information a également été diffusée à la population et des visites du site ont été organisées, afin de faire de la contrainte pour les riverains (commerçants et touristes) un événement.

Enfin, les résultats de l'état biologique après travaux effectués en 2015 et de l'état de synthèse programmé en 2017 seront rendus publics.